



APPEL A COTISATION 2025

portant sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Nouvelle adhésion

Renouvellement

PERSONNE PHYSIQUE

Nom : Prénom :

Profession (antérieure si retraité) :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

Courriel :

Éventuellement, section territoriale de rattachement (information sur www.afdetfrance.org) :

Ma cotisation annuelle est de : 65 €

J'ajoute un don à l'AFDET : _____ €

Mon règlement total est de : _____ €

Deux modalités de règlement sont possibles :

- En ligne par carte bancaire :

- cliquez ci-dessous pour y accéder ou par le par QR Code ici à droite
<https://www.afdetfrance.org/personne-physique- r 23.html>



- Par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'AFDET

- envoi du présent bulletin accompagné de votre chèque, à l'association :
AFDET – 178 rue du temple 75003 PARIS

RECUEIL DE CONSENTEMENT

Pour s'adapter aux enjeux du numérique et garantir une meilleure maîtrise des données personnelles, le Règlement Général sur la Protection des Données RGPD, en application depuis le 25 mai 2018, renforce les droits des personnes et responsabilise davantage les organismes qui traitent leurs données. Les informations recueillies par l'AFDET et figurant sur le bulletin d'adhésion sont enregistrées, dans un fichier informatisé pour :

- La vie interne à l'association, adhésions, réunions statutaires, événements et manifestations
- La communication de mes coordonnées de contact aux adhérents
- La réalisation de traitements statistiques

Ces informations sont conservées pendant les 5 années qui suivent votre dernière année de cotisation.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Secrétaire Général de l'AFDET :

- par téléphone : 01 42 74 00 64 - par mail : information@afdet.org - par courrier : AFDET 178 rue du temple 75003 PARIS.

J'ai pris connaissance et accepte l'utilisation des données déclarées conformément aux objectifs mentionnés ci-dessus.

Date : ____ / _____ /2025

Signature :

La cotisation d'adhésion versée à l'AFDET, association reconnue d'utilité publique, ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable. (CGI - Art. 200 modifié par décret n°2021-744-du 9 juin 2021 – art.1). Conformément à la réglementation en vigueur, un reçu fiscal indiquant le montant déductible sera adressé à chaque adhérent